

LES OPÉRATIONS DE BOURSE

■ Relevé annuel de portefeuille, attestation des gains nets, relevé ISF, encaissement coupons	gratuit
■ Relevé à la demande	10 €
■ Relevé mensuel de portefeuille	25 €
■ Relevé trimestriel de portefeuille	15 €
■ Amortissement-remboursement, annulation et modification d'ordre de Bourse	gratuit
■ Achat et vente d'actions européennes	
<ul style="list-style-type: none"> Commissions de Bourse : 1 % minimum Bourses étrangères Ordre non exécuté 	11,00 € variable selon les places gratuit
■ Opérations sur titres	
<ul style="list-style-type: none"> Souscription d'OPCVM d'ECOFI Investissements et Parts C Souscription et rachat de Sicav et de FCP externes 	gratuit 15,00 €
■ Frais de tenue de compte titres à terme échu (tous comptes ⁽¹⁾)	
<ul style="list-style-type: none"> Commission fixes par ligne Droits de garde standard * : ▶ l'année d'ouverture du compte ▶ pour les OPCVM d'Ecofi Investissements et les valeurs émises par le Crédit Coopératif ▶ pour les titres, tous titres nominatifs ou étrangers, dégressifs par tranche : ≤ 50 000 € de 50 001 € à 100 000 € de 100 001 € à 150 000 € > 150 000 € minimum de perception 	gratuit gratuit gratuit gratuit 0,239 % 0,203 % 0,179 % 0,120 % 33,49 €
<small>(1) Sauf PEA ouvert avant mai 2000.</small>	
<small>* Taux calculé sur l'évaluation boursière des titres au 31 décembre de l'année précédente (hors OPCVM d'Ecofi Investissements et valeurs émises par le Crédit Coopératif).</small>	
■ Transfert de titres vers une autre banque	
Par ligne avec un minimum de 91,16 €	11,96 €
■ PEA Plan d'Épargne en Actions	
Frais de transfert	92,99 €

LES OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

■ Virements en Euros à l'intérieur de l'Espace Economique Européen et/ou SEPA ⁽¹⁾	
<ul style="list-style-type: none"> Virement Européen Réglementé et/ou SEPA⁽¹⁾ émis (avec IBAN et BIC du bénéficiaire obligatoires) jusqu'à 50.000 € 	3,66 €
<small>En cas de renseignements incorrects (absence d'IBAN et de BIC), une commission de réparation de 18 € sera facturée + frais éventuels réclamés par la banque du bénéficiaire.</small>	
<ul style="list-style-type: none"> Virement Européen Réglementé et/ou SEPA⁽¹⁾ reçu jusqu'à 50.000 € 	gratuit
<small>En cas de virement reçu non conforme au Règlement Européen n°1781/2006, une commission de réparation de 18 € sera facturée.</small>	
■ Autres virements étrangers et européens en Euros émis et reçus ⁽²⁾	18,30 €
■ Autres virements étrangers et européens en devises émis et reçus ⁽²⁾⁽³⁾	18,30 €
■ Chèque émis vers l'étranger ⁽²⁾⁽³⁾	
<ul style="list-style-type: none"> Commission de paiement : 	22 €

■ Remise de Chèque payable sur l'étranger ^{(2)(3)*}	
<ul style="list-style-type: none"> Jusqu'à 3.000 € Au-delà de 3.000 € 	8 € 22 €
<small>* Eventuels droits de timbre en sus sur l'Espagne.</small>	
<small>(1) Inclut la Suisse.</small>	
<small>(2) + frais de port ou SWIFT : 4,79 €.</small>	
<small>(3) + commission de change due pour toute opération ayant comporté une conversion de devises - jusqu'à la contre valeur de 150 € : 4 € - au-delà : 16 €.</small>	
■ Change	
<ul style="list-style-type: none"> Achat/vente de billets : frais fixes Achat/Vente de chèques de voyage : en devises : 1,00 % en Euros : 1,50 % 	5,34 €

LES SERVICES AUX PARTICULIERS SOUS PROTECTION JURIDIQUE OU SOCIALE

■ Offre groupée de prestations	
<ul style="list-style-type: none"> Gestion du compte de dépôt Virements entre comptes internes Virements occasionnels externes Virements permanents externes Mise en place et gestion de virement Mise en place - autorisation et gestion de prélèvement Relevé de compte mensuel adressé au représentant légal Service de chèques Chèque de banque 	
Mise en place avec l'accord du mandataire judiciaire d'un des 2 forfaits ci-dessous : Forfait ASTEL : 1,70 € par mois, Forfait AT SERVICES : 1,30 € par mois. Pour plus d'informations : nous consulter	

En option : **carte ASTEL** interbancaire, internationale, de type électron
Cotisation annuelle **25 €**

LES OPÉRATIONS DE CRÉDIT

■ Facilités de caisse et prêts personnels	
<ul style="list-style-type: none"> Facilité de caisse 	1€ /trimestre
<ul style="list-style-type: none"> Seuil minimal de perception des agios 	
<ul style="list-style-type: none"> Découvert autorisé⁽¹⁾ 	
<small>Taux nominal annuel TBB⁽²⁾ du Crédit Coopératif + 6,40 % = 13,35 % actuellement</small>	
<small>Frais de mise en place : 1 % du montant de la facilité</small>	
<small>Perception minimale</small>	
	9,50 € /an
<ul style="list-style-type: none"> Découvert non autorisé : 	
<small>non convenu ou non formalisé d'une durée inférieure à 3 mois</small>	
<small>Taux nominal annuel TBB⁽²⁾ du Crédit Coopératif + 8,40 % = 15,35 % actuellement</small>	
<small>Le taux est limité au plafond légal en vigueur au jour de l'arrêté de compte. Le relevé de compte précise le TEG (Taux Effectif Global) appliqué. A titre d'exemple : pour l'utilisation d'un découvert non autorisé de 100 € pendant 10 jours au taux annuel de 15,35 %, le TEG annuel ressortira à 16,59 %</small>	
<small>(1) Durée 2 ans (renouvelable).</small>	
<small>(2) Taux de base (TBB) du Crédit Coopératif au 31/12/09 : 6,95 % susceptible de modifications.</small>	
<ul style="list-style-type: none"> Prêts personnels 	Conditions personnalisées dans le contrat ⁽³⁾
<small>(3) le TEG est indiqué sur l'offre préalable.</small>	
<ul style="list-style-type: none"> Prêt Personnels Étudiants 	Conditions personnalisées dans le contrat ⁽⁴⁾
<small>(4) Frais de dossier prêts étudiants : forfait 52 €</small>	

■ Prêts immobiliers et d'épargne logement	
<ul style="list-style-type: none"> Prêt à taux fixe et à taux zéro 	conditions personnalisées dans le contrat ⁽¹⁾
<ul style="list-style-type: none"> PREVair Développement durable 	conditions personnalisées dans le contrat
<ul style="list-style-type: none"> Prêt Épargne Logement de 2 à 15 ans 	taux de l'épargne majoré de :
	<ul style="list-style-type: none"> 1,50 % pour le CEL⁽²⁾ 1,70 % pour le PEL⁽³⁾
Frais de modification du contrat de prêt initial 300,00 €	
Pénalités de retard sur échéances impayées : taux initial +3 %	
<small>(1) Taux nominal annuel fixé selon le montant emprunté et l'apport personnel ; frais de dossier variable selon type de prêt et objet financé minimum : 450 €</small>	
<small>(2) 4,20 % pour les droits acquis à partir du 01.08.2008 - pas de frais de dossier.</small>	
<small>(3) 4,20 % pour les PEL ouverts depuis le 01.08.2003 - pas de frais de dossier.</small>	

■ Assurances Emprunteurs pour prêt immobiliers*	
Décès - Perte Totale et Irréversible d'Autonomie	
Incapacité de travail - Perte d'emploi	
Barème variant selon l'âge et le risque assuré :	
Cotisation de 0,11 % à 2,01 % par tranche d'âge	
Frais de dossier : 6,00 €	
Frais d'étude de délégation d'assurance : 100,00 €	
<small>* Conditions depuis le 01/01/2007, susceptibles de modifications.</small>	

■ Assurances Emprunteurs pour prêt personnels et à la consommation*	
Décès - Perte Totale et Irréversible d'Autonomie	
Taux fixe : 0,40 %	
Frais de dossier : 6,00 €	
Frais d'étude de délégation d'assurance : 100,00 €	
<small>* Conditions au 31 décembre 2009, susceptibles de modifications.</small>	

L'OFFRE JEUNES SOLIDAIRE - AGIR 18/28

■ Un pack, réservé au 18/28 ans, pour être solidaire et autonome à la fois	
Compte à vue, carte Bleue Visa Agir Classic à débit immédiat et/ou carte Visa Electron Agir	
Gestion des comptes par Internet (Coopanet), livrets solidaires Agir	
Ecoclico, découvert autorisé* forfait 2,25 € /mois	
<small>* Sous réserve d'acceptation de la banque.</small>	
<ul style="list-style-type: none"> Option Sécurival si Pack Agir 18/28 	18,20 €/an
durée minimum du contrat : 1 an	

Attention aux conséquences de l'émission d'un chèque sans provision !

Le rejet d'un chèque pour défaut de provision entraîne l'interdiction d'émettre des chèques sur l'ensemble de vos comptes, dans toutes les banques. Elle entraîne également l'inscription au Fichier Central des Chèques, recensant les personnes frappées d'interdiction bancaire.

Cette interdiction s'applique pour une durée de 5 ans. La levée de l'interdiction peut cependant être obtenue à tout moment, dès le paiement du chèque en interdiction.

Pour toutes informations complémentaires adressez-vous à votre agence
www.credit-cooperatif.coop

Tarif au 1^{er} juillet 2010. Prix en Euros, exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.

Toute modification de tarif fera l'objet d'une information préalable 2 mois avant la date de mise en application.

CONDITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES aux PRINCIPALES OPÉRATIONS BANCAIRES DES PARTICULIERS

1^{er} juillet 2010

Société coopérative anonyme de banque populaire à capital variable
Courtier en assurance N° ORIAS 07 005 463

Siège social : 33, rue des Trois Fontanot
BP 211 - 92002 NANTERRE cedex
RCS Nanterre B 349 974 931
Médiateur au siège social de l'Établissement

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez vous adresser à votre agence, dont les coordonnées figurent sur vos relevés de comptes et sur www.credit-cooperatif.coop

VOTRE BANQUE EN LIGNE

Coop@net,

service de banque en ligne : www.coopnet.coop

- option gestion de comptes et virements 1,35 €/mois
- option placements +2,00 €/mois
(OPCVM, actions et obligations en Bourse) : avec réduction sur le prix des ordres en Bourse dont minimum ramené à **10,00 €**
- sécurisation des échanges sur internet **SESAME** : Sésame Crédit Coopératif (lecteur et carte*) gratuit
- Fourniture de lecteur supplémentaire 5,90 €
- Reconfaction carte Sésame Crédit Coopératif 5,90 €
- Réédition code confidentiel 4,00 €

(*) fourniture d'une carte dédiée si le client n'est pas titulaire d'une Carte Bleue Visa

LES SERVICES ATTACHÉS AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE

Les principaux services gratuits

- Ouverture de compte gratuit
- Tenue de compte⁽¹⁾ gratuit
- Transfert de compte entre agences Crédit Coopératif gratuit
- Fourniture et renouvellement de chèquiers gratuit
- Relevé de compte mensuel gratuit
- Versement et retrait d'espèces au guichet gratuit
- Remise de chèques gratuit
- Paiement de chèques gratuit
- Virement reçu dont virement européen SEPA (SCT) < 50.000 € gratuit
- Virement entre comptes Crédit Coopératif gratuit
- Mise en place d'un virement permanent gratuit
- Mise en place d'autorisation de prélèvement gratuit
- Paiement de prélèvement gratuit
- Frais de clôture de compte gratuit
(Incluant liste des opérations automatiques récurantes)
- Lettre d'information préalable pour chèque non provisionné, non rejeté gratuit
- Opposition sur prélèvement avant son exécution gratuit
- Traitement d'une réclamation (Dans le cadre d'opérations entrant dans le champ d'application de la directive Européenne des Services de Paiement) gratuit
- Opposition à un virement avant son exécution dans les délais légaux de révocation gratuit
- Service Bienvenue au Crédit Coopératif gratuit
Prise en charge des formalités de changement de domiciliation bancaire
- Récapitulatif annuel des frais gratuit
Date de valeur
- Versement et retrait d'espèces au guichet jour
- Paiement de chèques jour de règlement*
- Virement reçu jour de règlement*
- Paiement de prélèvement jour de règlement*
- Remise de chèques jour de règlement + 1*

(1) Pour les Non-Résidents, frais de tenue de compte de **4,01 € / mois**.

* Le jour de règlement est le jour ouvrable (au sens de la convention de compte de dépôt) au cours duquel, pour les opérations passées au crédit, le règlement interbancaire est intervenu au profit de la banque du bénéficiaire et, pour les opérations au débit, le jour ouvrable au cours duquel le montant de l'opération est débité du compte du client/payeur. Ce jour est variable selon le canal d'acquisition de la demande d'exécution et est fonction de l'heure à laquelle l'ordre est réceptionné par la banque (cf. en fonction de la nature de l'opération, l'heure limite de réception d'un ordre de paiement, telle que définie dans la convention de compte de dépôt).

Nous vous adressons nos conditions tarifaires actualisées et applicables au 1er juillet 2010.

Celles-ci sont également disponibles dans nos agences et peuvent être consultées sur notre site internet www.credit-cooperatif.coop

Fidèle à ses principes coopératifs, le Crédit Coopératif s'efforce de définir, aux côtés de ses clients sociétaires, des services au juste prix.

Nous souhaitons également qu'en plus de répondre à vos besoins, ces services contribuent à bâtir une économie plus humaine.

Par exemple, savez-vous que nous proposons, en complément des services bancaires classiques, la plus large gamme de produits solidaires et de partage : comptes de dépôt, carte bancaire solidaire, livrets d'épargne solidaire, placements de partage, investissements socialement responsables, prêts écologiques, fonds solidaires ?

Votre chargé de clientèle est à votre écoute pour vous conseiller et répondre à vos questions.

Les Virements externes	
▪ Virement occasionnel avec RIB	3,66 €
▪ Virement européen SEPA (SCT)	3,66 €
▪ Virement externe par Coopanet	0,20 €
▪ Virement permanent	0,30 €
▪ Modification d'un virement permanent	2,40 €
▪ Frais d'opposition à un virement (hors des délais légaux de révocation)	15,00 €

Les Opérations diverses	
ECOCCLICO	
Alimentation automatique des comptes d'épargne à partir du compte-chèques	abonnement/mois 0,36 €
▪ Relevé de compte bi-mensuel/mois	1,60 €
▪ Relevé de compte décadaire	2,80 €
▪ Relevé de compte quotidien, par envoi	0,90 €
▪ Expédition de chéquier à domicile	<i>Frais de timbre recommandé simple</i>
▪ Frais de transfert CEL, PEL, PEP	61,00 €
▪ Délivrance d'un chèque de banque	11,00 €
▪ Recherche de document ou photocopie de chèque (hors champ d'application de la Directive Européenne des Services de Paiement)	17,60 €
▪ Recherche de document ou de chèque de + d'un an (hors champ d'application de la Directive Européenne des Services de Paiement)	28,00 €
▪ Photocopie supplémentaire	1,00 €
▪ Demande de renseignements notariaux	140,00 €
▪ Conservation du courrier au guichet	40,00 €
▪ Dossier de succession si avoirs < 450 €	gratuit
de 451 € à 2000 €	110,00 €
de 2001 € à 15.000 €	220,00 €
> 15.000 €	450,00 €

Les incidents sur compte	
▪ Chèque remis, revenu impayé ⁽¹⁾	14,00 €
▪ Opposition sur chèque	17,00 €
▪ Opposition sur une série de chèques	34,00 €
▪ Opposition sur prélèvement (par lettre d'opposition)	gratuit
▪ Forfait pour chèques émis sans provision < 50 €	30,00 €
▪ Forfait pour chèques émis sans provision > 50 €	50,00 €
▪ Majoration du forfait en cas de non régularisation dans les 2 mois	13,00 €
▪ Frais sur chèque émis en période d'interdiction bancaire	20,00 €
▪ Commission pour RIB inexploitable	12,00 €
▪ Rejet de prélèvement (faut de provision) (Gratuit si prélèvement inférieur à 20 €)	20,00 €
▪ Frais de tenue de compte inactif depuis + de 3 mois/trimestre	5,00 €
▪ Avis à tiers détenteur, saisie-arrêt	98,00 €
▪ Frais d'opposition administrative dans la limite de 10 % du montant de l'acte	98,00 €
▪ Intervention auprès du FICP (Fichier des Incidents de Crédit aux Particuliers) pour main levée	12,00 €
▪ Commission sur opérations nécessitant une intervention (maximum 18 commissions/mois) concerne toute opération au crédit ou au débit nécessitant une intervention manuelle : opération sur compte en ATD, opération générant un compte débiteur non autorisé, remise de chèque non imputable en automatisé.	7,00 €

(1) Gratuit pour rejet avec motif sans provision.

Les Moyens de paiement alternatifs aux chèques	
	forfait 3,50 €/mois

Clients interdits de chèquiers et/ou en situation de précarité

- Comprenant une carte Electron à autorisation systématique, 6 virements et 8 prélèvements/mois, 1 chèque de banque/an.

Droit au compte	
▪ Service défini par décret D312-5 et 312-6 du CMF	gratuit

Bénéficiaires : clients dont le compte est ouvert au Crédit Coopératif sur désignation de la Banque de France suivant l'article L312-1 du CMF.

LES CARTES BANCAIRES

- Carte bleue nationale à débit immédiat/an* (*plus commercialisée*)
- Carte Visa Classic - Carte Visa Classic Agir⁽¹⁾/an* 23,80 €
- option Solidaires Ensemble⁽²⁾/an* gratuit
- ✓ à débit immédiat 34,80 €
- ✓ à débit différé 42,80 €
- Carte Visa Premier/an (*Visa Premier Agir⁽¹⁾*) 120,80 €
- Carte de retrait/an (*plus commercialisée*) 16,00 €
- Carte Visa Electron (*Visa Electron Agir⁽¹⁾*) 32,80 €
- Retrait espèces dans DAB Crédit Coopératif et Banques Populaires gratuit
- Retrait espèces dans autres DAB Zone EEE** (au-delà de 7/mois/compte) 0,98 €
- Modification ponctuelle du plafond de paiement 5,00 €
- Retrait DAB hors Zone EEE** 4,20 €
- Paiement par carte Zone EEE** gratuit
- Paiement par carte hors Zone EEE** : 2,10 % de l'opération minimum 2,10 €
- Réédition de code confidentiel 8,00 €
- Opposition sur carte gratuit
- Reconfaction de carte gratuit
- Restitution de carte après capture dans un DAB 39,00 €
- Opposition sur carte (usage abusif) 39,00 €
- Recherche de facturette en cas de contestation d'opération gratuit
- Demande de changement du visuel de la carte 6,90 €

* Tarif réduit pour la 2^e carte d'un compte joint.

** Espace Economique Européen

Cartes: cotisation prélevée à l'adhésion puis à chaque anniversaire de celle-ci. L'envoi en recommandé est facturé au tarif des frais postaux en vigueur.

(1) Carte bleue solidaire du Crédit Coopératif. Elle permet d'aider une association humanitaire : le Crédit Coopératif lui verse 3 € à la souscription et 0,12 € à chaque retrait dans un distributeur du Crédit Coopératif ou du réseau Banque Populaire et 0,06 € si retrait dans un autre distributeur.

(2) Permet au porteur de faire des dons à l'association de son choix à chaque utilisation.

LES SERVICES D'ASSURANCE ET D'ASSISTANCE

SECURIVAL Assurance contre la perte ou le vol des :

- moyens de paiement : carte bancaire, chéquier
- objets personnels : clés de la résidence principale et de véhicule Bonus Eco et papiers d'identité.
- extention garantie constructeur
- indemnisation casque moto

Compte individuel et compte joint 26,00 €/an

ASSURANCE-COMPTE Assurance décès-PTIA sur découverts

Cotisation de 18 à 64 ans : **0,50 %**/an du montant du découvert autorisé